



Une carte postale de ...

Camille Boudreau-Labossière, R.P.F.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PROTÉGER LE CARIBOU FORESTIER

Il y a quatre ans, je me suis embarquée dans une nouvelle aventure, qui m'a amenée dans les forêts du nord de la Colombie-Britannique, dans une petite ville : Mackenzie. Fraîchement sortie de l'université, j'avais en tête de pouvoir travailler sur des terrains escarpés dignes du *Festival du film de montagne de Banff*. En réalité, le nord de cette province est très semblable au territoire québécois : une forêt boréale, dont les essences principales sont l'épinette, le sapin baumier et le pin tordu (très similaire au pin gris), sur un terrain légèrement montagneux. Grâce à cette similarité, j'ai donc pu me concentrer plus rapidement sur les enjeux locaux. J'y ai découvert un sujet qui m'a poussée à développer mes capacités de recherche, il s'agit de la gestion du caribou forestier (*rangifertarandus caribou*). De nos jours, cette espèce de la Colombie-Britannique est divisée en trois sous-populations, soit les troupeaux boréaux, ceux des montagnes du Nord et ceux des montagnes du Sud. La forêt boréale du district des ressources naturelles de Mackenzie est l'hôte du **caribou forestier des montagnes du Sud**.

Depuis le début des années 1900, la transformation du territoire par l'homme a changé de façon significative l'habitat préférentiel du caribou, dont la population provinciale est passée de 40 000 à 15 000 individus (gouv. de la C.-B., 2021). Depuis 2003, le caribou des montagnes du Sud est inscrit à titre d'espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, selon la classification du *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada* (gouv. du Canada, 2021).



Photo : Doug Heard

L'introduction de stratégies de protection du caribou dans un contexte de récolte forestière à Mackenzie a commencé au début des années 2000. Cette transition fut engendrée par l'apparition de plusieurs rapports sur l'état des populations et par plusieurs décrets ministériels. Certains de ces rapports sont encore bien utilisés aujourd'hui comme outil de gestion, dont celui de Scott McNay&coll. (2008). De plus, les plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) que l'on appelle Forest Stewardship Plan (FSP) ont commencé à intégrer de plus en plus de stratégies pour atteindre les objectifs décrits dans ces décrets qui font acte de loi. Par exemple : il est impossible de construire de nouveaux chemins forestiers permanents dans l'aire protégée des ongulés numéro XY.

À mon arrivée dans le district de Mackenzie, quatre décrets ministériels étaient présents pour la gestion du caribou et ils sont toujours en vigueur à ce jour. Chaque décret comprend une définition de la délimitation des aires protégées pour ongulés, qui peut varier de 3 000 à 50 000 hectares, ainsi que des stratégies de gestion des populations. Je travaille pour une organisation semblable au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) du Québec, appelée British Columbia Timber Sales (BCTS). Si une coupe forestière doit avoir lieu à l'intérieur de ces aires, je dois m'assurer que la prescription sylvicole est en harmonie avec les objectifs de ces décrets. De plus, en tant qu'organisation paragouvernementale, il est important de promouvoir l'utilisation de saines pratiques de gestion du caribou même si elle n'est pas nécessairement requise par la loi, donc de faire un peu plus que le strict minimum. Dans cette optique, certaines pratiques suggérées par des rapports renommés sont ajoutées aux prescriptions sylvicoles lorsque les zones d'exploitation forestière sont dans un habitat potentiellement significatif pour le caribou. Une exigence, telle que la réhabilitation de tous les chemins forestiers construits à l'intérieur d'un territoire de coupe, peut être ajoutée aux prescriptions sylvicoles.

L'année 2020 fut une période charnière pour la gestion du caribou dans le district de Mackenzie. Dans un contexte où la plupart des populations environnantes continuent de décliner malgré les mesures et décrets



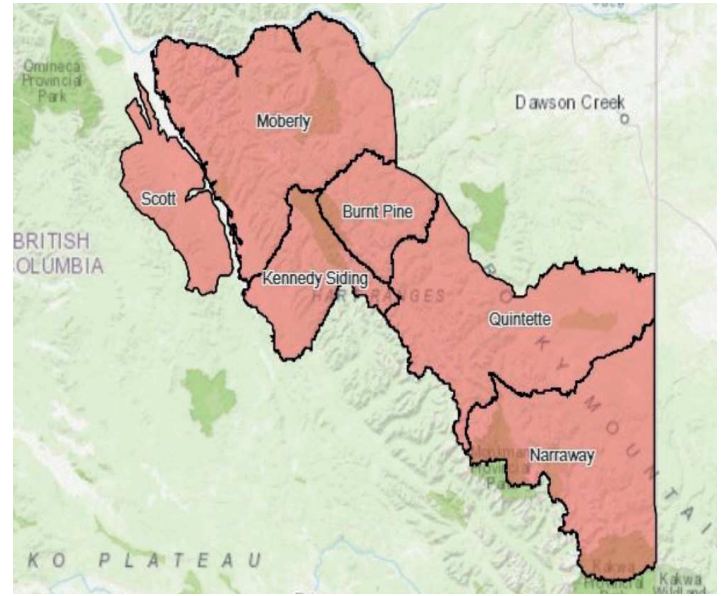


Une initiative de distribution de nourriture aide le maintien de la population d'un troupeau de caribous forestiers près de Mackenzie

mentionnés dans le paragraphe précédent, il était prévisible que le gouvernement du Canada s'implique davantage dans la gestion de cet enjeu. En février 2020, les gouvernements fédéral et provincial ainsi que deux Premières Nations (Saulteau et West Moberly) ont signé un accord de partenariat intergouvernemental pour la conservation du caribou des montagnes du Sud (gouv. du Canada, 2020). Les troupeaux touchés par cet accord sont ceux entourant Mackenzie. (voir la carte). Dans cet accord, certaines zones ont été délimitées selon l'utilisation du territoire par le caribou. La liste suivante contient les principales zones ainsi que leurs objectifs :

- Zone A1 : Domaine d'activités liées aux ressources durables.
- Zones A2 et B : Protection de l'aire d'hivernage et d'estivage en haute altitude. Un moratoire a été établi sur les activités d'exploitation des ressources naturelles (foresterie, gazoduc, prospection minière, activités de motoneigiste, etc.).

Cet accord ne fut certainement pas bien reçu par la communauté de motoneigistes de Mackenzie et des villes environnantes puisque les zones A2 et B se situent en haute altitude : terrain alpin convoité par les motoneigistes en raison de l'absence de couvert forestier. Lors des audiences publiques sur l'application de cet accord, de nombreux groupes de motoneigistes se sont ralliés pour faire entendre leur désaccord. Personnellement, je n'aurais pas aimé être à la place des responsables gouvernementaux. En ce qui concerne la foresterie, il est plutôt rare que des coupes forestières soient planifiées en haute altitude en milieu alpin. Toutefois, certaines seront organisées dans la zone A1 (zone d'utilisation



Les troupeaux de caribous forestiers des montagnes du Sud, près de la municipalité de Mackenzie

durable des ressources) et, dans ces circonstances, il faut faire approuver les plans d'aménagement par le Comité sur le rétablissement du caribou (CRC). Pour avoir fait une demande d'approbation de coupes forestières à ce comité, mon expérience s'est avérée plutôt remplie d'embûches. Le processus est relativement nouveau, alors je suis certaine qu'au fil du temps, les requêtes seront plus faciles à remplir et à évaluer.

Outre toutes ces mesures très bureaucratiques, il existe également de nombreuses autres alternatives et initiatives dans la région pour la conservation du caribou. Entre autres, des permis de chasse sont accordés pour contrôler les populations de loups environnantes, qui sont fortement dépendantes de celles des orignaux. Ces derniers, étant historiquement peu nombreux dans la région, sont un facteur affectant indirectement les populations de caribous, qui deviennent alors la proie des loups. De plus, à seulement 20 minutes de Mackenzie, dans un plateau forestier de pins tordus nommé Kennedy Siding, une station expérimentale de distribution de nourriture pour le caribou a été installée en 2016. Il s'agit d'une tentative pour améliorer l'état nutritionnel des individus et stimuler la croissance d'un troupeau, en particulier de 50 individus. Un partenariat entre BC Hydro, le gouvernement provincial et Nature Trust a permis l'acquisition d'une terre adjacente à celle d'un décret pour en faire une vocation de protection pour le caribou. D'un point de vue social, visiter cette station entre octobre et janvier est une expérience très enrichissante. Lorsqu'on est témoin de la vulnérabilité de l'espèce et du faible nombre d'individus composant ce troupeau, il est plus facile d'accepter les mesures bureaucratiques en place pour conserver l'espèce. ■

RÉFÉRENCES :

Gouvernement du Canada. 2021. Registre public des espèces en périls. [En ligne]. <https://species-registry.canada.ca/index-en.html#/species?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=20&keywords=caribou>. Consulté le 7 septembre 2021.

Gouvernement du Canada. 2020. Accord de partenariat intergouvernemental : groupe central conservation du caribou des montagnes du Sud. [En ligne]. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/accords-conservation/partenariat-intergouvernemental-conservation-central-caribou-montagnes-sud-2020.html>. Consulté le 15 août 2021.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2021. Caribou in British Columbia. [En ligne]. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/wildlife/wildlife-conservation/caribou>. Consulté le 7 septembre 2021.

McNay S., Heard D., Sulyma R. & Ellis R. 2008. A recovery Action Plan for Northern Caribou Herds in North-central British Columbia. Forrex Series 22.